

## **1 Les documents / informations suivantes sont impérativement nécessaires lors d'une livraison à Designwerk**

### **1.1 Bordereau de livraison avec les indications minimales suivantes :**

- Fournisseur (nom et adresse)
- Interlocuteur du fournisseur
- Numéro du bordereau de livraison sous forme de code-barres EAN128
- Date de livraison
- Numéro de commande de l'acheteur sous forme de code-barres EAN128
- Interlocuteur de l'acheteur
- Date de commande
- Numéro d'article du fournisseur sous forme de code-barres EAN128 (si applicable)
- Numéro d'article de l'acheteur sous forme de code-barres EAN128 (si applicable)
- Désignation de l'article
- Statut de révision (si disponible)
- Quantité livrée
- Nombre de colis
- Poids brut/net
- Pays d'origine
- Numéro du tarif des douanes
- Adresse de livraison (y compris aux portes de l'usine)

### **1.2 Facture fournisseurs avec les indications minimales suivantes :**

- Adresse correcte de l'acheteur
- Date de facturation
- Montant de la facturation
- Devise
- Taux de TVA (montant non impératif)
- Numéro de TVA ou numéro d'identifiant de l'acheteur
- Numéro de commande de l'acheteur
- Numéro d'article de l'acheteur
- Incoterm avec version et mention du lieu
- Description de la marchandise par article
- Numéro du tarif des douanes et pays d'origine par article
- Caractéristiques de préférences par article
- Preuve préférentielle (voir facture d'exportation ou EUR.1)
- Valeur de marchandise par article avec prix indicatifs
- Date de livraison/Date de prestation
- Adresse de livraison
- Étendue de la livraison (par ex. livraison partielle ou restante)

Facture d'exportation avec déclaration d'origine (cf. chapitre 2) sur la facture ou EUR.1 (lorsque le fournisseur ne dispose pas d'un « statut d'exportateur agréé » ou que la valeur totale de la livraison est de 6 000 EUR ou 10'500 CHF ou supérieure).

### **1.3 Instructions d'emballage :**

- Joindre une liste de colisage par unité d'emballage (par ex. palette)
- En cas de colis multiples, chaque article doit être identifiable (désignation avec étiquette ou similaire) - L'emballage doit être sélectionné de manière à protéger la marchandise contre les dommages et la corrosion durant le transport puis le stockage consécutif.
- L'emballage du produit doit être étiqueté à l'avant avec une étiquette comprenant les informations suivantes : désignation de l'article, numéro d'article de l'acheteur sous forme de code-barres EAN128 (si applicable), statut de révision (si disponible), quantité (unité d'emballage), numéro de commande de l'acheteur sous formes de code-barres EAN128, charge (si exigé), poids brut/net, date de livraison.

## 1.4 Délais de livraison / Horaires d'ouverture pour la réception de marchandises :

- Lundi-Jeudi : 07:00 – 16:00 heures
- Vendredi : 07:00 – 15:00 heures
- De 12:00 – 13:00 heures, la marchandise est reçue sans aide au levage

## 2 Preuve d'origine au sens de la zone de libre-échange

Pour les fournisseurs dont le siège social est en dehors de Suisse, les factures fournisseurs doivent indiquer la déclaration d'origine des marchandises selon les échanges préférentiels.

Les termes suivants doivent être utilisés :

L'exportateur (l'exportateur agréé ; no. D'autorisation\*X) des marchandises désignées par le présent document commercial, déclare que les présentes marchandises, sauf indication contraire, sont des marchandises préférentielles originaires de \*\*Y.

Lieu, date

\*X = le numéro d'autorisation pour les exportateurs agréés doit être rempli, si existant

\*\*Y = le pays d'origine doit être rempli

Si l'exportateur ne possède aucun numéro d'autorisation et si la valeur de la marchandise est inférieure à 6'000.00 EUR ou 10'300.00 CHF, les compléments suivants seront nécessaires sous la déclaration d'origine : nom de la personne signataire en caractères d'imprimerie, lieu et date, signature sous forme originale. La facture doit nous être adressée par voie postale, et 3 exemplaires doivent être joints à la marchandise.

En cas de numéro d'autorisation manquant et de dépassement pour la valeur de marchandise d'un montant de 6'000.00 EUR ou 10'300.00 CHF, le certificat de circulation EUR.1 doit être rempli et la marchandise doit être remise.

La mention du numéro de commande Designwerk sur le certificat EUR.1 est toujours impérative !

Les déclarations de livraison et les déclarations à long terme du fournisseur dont le siège social se situe en UE ne sont pas applicables et ne seront pas acceptées par Designwerk Technologies AG, car elles ne peuvent servir de preuve d'origine pour la circulation des marchandises en Suisse et ne sont pas reconnues par les douanes.

Déclaration du fournisseur sur le territoire national dans la zone de libre-échange :

Toutes les factures de fournisseur nationales doivent être produites conformément à [l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières \(OFDF\)](#).

Applicable à compter du 1er mars 2023